

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

droit du travail Question écrite n° 131381

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur la durée du congé décès. Considérant les difficultés rencontrées pour concilier vie familiale et vie professionnelle, il semblerait opportun de porter la durée du congé décès à cinq jours pour les veufs et les veuves en raison d'une part de la complexité des démarches qui s'ajoutent au choc psychologique et d'autre part afin d'accompagner, le cas échéant, les enfants en deuil. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui faire part de sa position sur cette question.

Données clés

Auteur: M. Jacques Remiller

Circonscription: Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 131381

Rubrique: Travail

Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale (secrétariat d'État)

Ministère attributaire: Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 27 mars 2012, page 2533 **Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)